

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 31 mars 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 29

Délibération n° BC-2023-038

Objet de la délibération : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE KULTUR LUX (ARTS COUNCIL LUXEMBOURG) POUR LE PROJET D'EXPOSITION "MARCHÉ CREPUSCULAIRE" DU CENTRE D'ART CONTEMPORAIN DE CHATEAUVERT

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un mars, à 08h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle polyvalente à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 24 mars 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, DECANIS Alain, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal.

Absents ayant donné procuration :

- BOURLIN Sébastien donne procuration à GUISIANO Jean-Martin, GIULIANO Jérémy donne procuration à BREMOND Didier, FAUQUET-LEMAITRE Arnaud donne procuration à PAILLARD Carine, RAVANELLO Alain donne procuration à DEBRAY Romain.

Absent : VERAN Jean-Pierre.

Secrétaire de Séance : Chantal LASSOUTANIE

Monsieur Serge LOUDES expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2020-157 du Conseil de Communauté du 11 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de la Communauté d'Agglomération au bureau communautaire, pour tout demande de subvention émanant de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte et le cas échéant la convention correspondante ;

CONSIDERANT le périmètre de la compétence Culture exercée par la Communauté d'Agglomération ;

CONSIDERANT que le Centre d'Art Contemporain de Châteauvert proposera une exposition intitulée « Marche crépusculaire » (titre provisoire) des artistes Martine FEIPEL et Jean BECHAMEIL du 8 juillet au 26 novembre 2023 ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération souhaite déposer une demande de subvention auprès de l'organisme « Kultur | lx – Arts Council Luxembourg », créé par le Ministère de la Culture du Luxembourg, dont les missions sont d'accompagner le développement de carrière des artistes et des créatifs du Luxembourg, stimuler et soutenir la diffusion de la création artistique et favoriser le rayonnement et la promotion des créations artistiques au niveau national et international ;

CONSIDERANT que l'artiste Martine FEIPEL est une artiste luxembourgeoise ;

CONSIDERANT le budget prévisionnel de l'exposition des artistes Martine FEIPEL et Jean BECHAMEIL tel que présenté ci-dessous :

DEPENSES € TTC		RECETTES		
Exposition « Marche crépusculaire » (titre provisoire), de Martine FEIPEL et Jean BECHAMEIL	41 178 € TTC	Autofinancement	31 178 €	75,72 %
		Subvention Arts Council Luxembourg	10 000 €	24,28 %
TOTAL	41 178 € TTC	Autofinancement	31 178 €	
		Subvention Arts Council Luxembourg	10 000 €	
		TOTAL	41 178 €	100 %

CONSIDERANT l'avis de la commission Culture réunie le 9 mars 2023 ;

Il est demandé au Bureau Communautaire :

- **D'APPROUVER** la demande de subvention d'un montant de 10 000 € auprès de « Kultur | lx – Arts Council Luxembourg », sis 5-7, rue de l'Alzette L- 4011 Esch-sur-Alzette (Luxembourg) relative à l'exposition « Marche crépusculaire » des artistes Martine FEIPEL et Jean BECHAMEIL qui se déroulera au Centre d'art contemporain de Châteauvert du 8 juillet au 26 novembre 2023, représentant 24,28 % du budget de 41 178 € ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous les documents y afférents,
- **D'AUTORISER** le président si nécessaire à solliciter toute autre subvention concernant cette opération, au taux le plus élevé possible.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 31 mars 2023

Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le



Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND

